



VIOR AJOUTE DES CLAIMS À SA PROPRIÉTÉ SKYFALL

MONTREAL, CANADA, le 09 septembre 2022 - VIOR INC. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, OTCQB : VIORF et FRANCFORT : VL51) est heureuse d'annoncer qu'elle a signé une convention d'achat (l'« Entente ») avec Osisko Mining Inc. (« Osisko »), une partie avec lien de dépendance, pour acquérir d'Osisko un intérêt de 100 % dans 83 claims couvrant environ 4 682 hectares à côté de son projet Skyfall, en contrepartie de l'émission de 107 142 actions ordinaires de Vior. Certains claims sont assujettis à une redevance de 1% sur les revenus nets de fonderie (« NSR ») reliée à une entente antérieure avec Redevances Aurifères Osisko Ltée. Cette transaction est assujettie à l'approbation réglementaire de la Bourse de croissance TSX et les titres à émettre en vertu de l'entente seront assujettis à une période de détention de quatre (4) mois et 1 jour en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

La conclusion de l'Entente est considérée comme une transaction entre parties liées en vertu du Règlement 61-101, mais est exemptée des exigences pour obtenir une évaluation formelle et d'obtenir une approbation minoritaire, car la contrepartie payable à la partie liée en vertu de l'Entente ne dépasse pas 25% de la capitalisation boursière de Vior. Les administrateurs indépendants de Vior ont approuvé l'accord. La Société se fie aux exemptions des exigences formelles d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues aux articles 5.5 (a) et 5.7 (1) (a) de du Règlement 61-101.

À propos de Vior Inc.

Vior est une société d'exploration minière junior hybride basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, d'explorer et de développer des projets de haute qualité dans des juridictions minières éprouvées et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements aurifères et de nombreux prospects de haute qualité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-président Exécutif
Tél. : 514-442-7707
leustache@vior.ca

Site Web : www.vior.ca
SEDAR : Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.